



Ville de Saint-Georges sur Loire

Arrête municipal  
PM 09\_12\_2024

PORTANT PERMISSION D'OCCUPATION TEMPORAIRE  
DU DOMAINE PUBLIC

-----  
Place de l'Eglise  
-----

Le Maire de la Commune de ST GEORGES SUR LOIRE

VU la loi n ° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-4,

VU le Code de la Route modifié et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R.417-1,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4<sup>ème</sup> partie - Signalisation de prescription - approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1977, et livre I - 8<sup>ème</sup> partie - signalisation temporaire - approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992,

VU la demande du 05 Décembre 2024 par laquelle Madame COLAS Sylvie, représentant la société LESURTEL sis 29-31 rue de la Violaie 49500 CHAZE SUR ARGOS,

SUR PROPOSITION de Madame la Directrice Générale des Services de mairie.

**ARRETE**

**Article 1 : Nature de la Réglementation**

La société SAS LESURTEL est autorisée à occuper le domaine public pour une intervention sur l'Eglise depuis le 20 décembre 2024 au 26 Décembre 2024. La société a l'autorisation d'y stationner une nacelle sur cette période.

Une restriction de stationnement sera réalisée aux abords immédiats de l'Eglise.

**Article 2 : Publication.**

Le présent arrêté sera publié selon les règlements en vigueur et affiché aux extrémités de la section concernée.

**Article 3 : exécution**

Mme. La Directrice Générale des Services de la Mairie de ST GEORGES SUR LOIRE,

M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de ST GEORGES/LOIRE,  
Mme COLAS Sylvie, représentant la société LESURTEL sis 29-31 rue de la Violaie  
49500 CHAZE SUR ARGOS

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie leur sera adressée.

Fait à ST GEORGES SUR LOIRE, le 09 Décembre 2024.

Le Maire certifie, sous sa  
responsabilité le caractère exécutoire  
de cet acte.

Le Maire,  
  


Notifié le : 09 Décembre 2024

Le Maire

  
  
Philippe MAILLART

---

Hôtel de Ville - BP 20035 - 49170 Saint-Georges-sur-Loire  
Tél. 02 41 72 14 80 - Fax 02 41 72 14 99 - E-mail :  
mairie.stgeorgesurloire@wanadoo.fr